

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Port
à l'Étranger,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT

du Cantal

Registre 1874
N° 78

SIGNALEMENT.

Âgé de 24 ans
taille d'un mètre
62 centimètres
cheveux châtain
front ordinaire
sourcils châtain
yeux gris
nez régulier
bouche petite
barbe châtain
menton rond
visage ovale plein
teint coloré

SIGNES PARTICULIERS:

Deux cicatrices
à l'œil gauche et à l'autre
au poignet droit

Signature du Porteur:

Delaire Joseph

(P. É.)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Passé-port à l'Étranger,
valable pour un an.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous, Préfet du Cantal

requérons les Autorités civiles et militaires de la République Française, et prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés de la France, de laisser passer librement le sieur Delaire Joseph, négociant natif d'Aurillac (Cantal) demeurant à Aurillac (id) allant à Orléans (Espagne) et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant un an pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le vingt-un décembre mil huit cent soixante-quatre



S. Le Préfet
Le Préfet Général
H. Courage

Prix du Passé-port: DOUZE FRANCS, DÉCIMES COMPTÉS

N^o 35 *Vincent* Consulat de France
art: 48. Bon pour serendre en France
Solvit: 57 Valence le 25 Janvier 1875
L. H. ...



Philippe

PROPRIETE FRANCAISE

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the paper]